

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.075

L'An deux Mille Neuf, le 29 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 juin 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE
M. COEURET représenté par Mme CROUÉ

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ACQUISITION DE TERRAIN BOUTIN**
cadastré section AX n° 294 sis lieu-dit LES RULLAS

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La parcelle cadastrée section AX n° 294 d'une surface de 1 352 m² (*sous réserve de bornage*), située au lieu-dit « les Rullas », est incluse dans la ZAC « Pousseau-La Garenne », dans un secteur à vocation d'habitat.

La ville maîtrise déjà une grande partie du foncier de ce secteur.

En 1996, Madame BOUTIN, propriétaire, souhaitait vendre sa parcelle et avait sollicité la commune.

Les domaines avaient estimé le terrain à 17 €/le m².

Madame BOUTIN a refusé cette offre et proposait une négociation au prix de 40 € le m².

Après le décès de Madame BOUTIN, les héritiers ont fait une proposition de vente à 23 €/le m².

Les héritiers, Monsieur Christian BOUTIN, demeurant 3 rue des Grands Champs à PUYMOYEN (16400) et Monsieur Bernard BOUTIN, demeurant 1 rue de l'Écosserie à ROMANS SUR ISÈRE (26100), se sont engagés par promesse de vente en date du 17 avril 2009 à vendre à la ville de Royan la parcelle cadastrée AX n° 294, d'une surface de 1 352 m² (*sous réserve de bornage*), au prix de 31 096 € (*trente et un mille quatre-vingt-seize euros*).

Le service des domaines, consulté dans le cadre de la transaction, a estimé le terrain à une valeur de 54 080 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis du service des domaines en date du 3 décembre 2008,
- VU la promesse de vente signée par Monsieur Christian BOUTIN et Monsieur Bernard BOUTIN en date du 17 avril 2009,
- CONSIDÉRANT que l'acquisition complète la réserve foncière de la Ville dans la ZAC « Pousseau-La Garenne »,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AX n° 294 d'une surface de 1 352 m² (*sous réserve de bornage*) sise au lieu-dit « les Rullas » moyennant la somme de 31 096 € (*trente et un mille quatre-vingt-seize euros*),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment le compromis de vente ainsi que l'acte authentique,
- de désigner l'étude de Maître LEBRETTEVILLOIS, 1 boulevard de Cordouan, BP 46, 17204 ROYAN cedex, Notaire des vendeurs, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 juillet 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROYAN le 3/ 12/ 2008

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE CHARENTE MARITIME



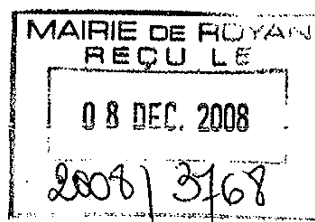
Cité administrative Duperré
Place des Cordeliers
17024 LA ROCHELLE CEDEX
Tel: 05 46 30 08 73
Fax: 05 46 30 18 35
tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous

RC n° 2008/ 306 V 1548
Affaire suivie par Gérard THOMAS
Tél : 05 46 23 82 32

OBJET : Demande d'avis du domaine
REFERENCE : Votre lettre datée du 24/ 10/ 2008
Affaire suivie par /

*STU
copie m... y*

Monsieur le Député-Maire
Hôtel de Ville
80 avenue de Pontailiac
17201 ROYAN cédex



Monsieur le Député-Maire,

par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de la parcelle sise à Royan, lieu-dit « Les Rullas », cadastrée section AX n° 294, appartenant à Mme Simone BOUTIN et dont l'acquisition est envisagée par votre municipalité.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce terrain, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à :
 $1352\text{m}^2 \times 40 \text{ €/m}^2 = 54080 \text{ €}$.

Un accord pourra être recherché dans la limite de la présente évaluation, éventuellement majorée de 10 % maximum à titre de marge de négociation.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur général
et par délégation
l'inspecteur des domaines,

Gérard THOMAS

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries territorialement compétentes de la Direction des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

PROMESSE DE VENTE

Par les présentes,

Nous soussignons, Monsieur **BOUTIN Christian**, demeurant 3 rue des Grands Champs 16400 PUYMOYEN et Monsieur **BOUTIN Bernard**, demeurant 1 rue de l'Ecosserie 26100 ROMANS SUR ISERE.

Promettons et nous obligeons à vendre, à la Ville de ROYAN, la parcelle de terrain, cadastrée **AX n°294** sis lieu-dit « Les Rullas » à Royan d'une surface de **1 352 m²** ; moyennant la somme globale de **31 096 €** qui sera payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière.

Monsieur **BOUTIN Christian** et Monsieur **BOUTIN Bernard** s'engagent à livrer l'immeuble libre de toute occupation ou location. La réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de l'acquéreur, et à ses frais.

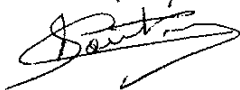
Monsieur **BOUTIN Christian** et Monsieur **BOUTIN Bernard** s'interdisent de vendre le bien objet des présentes, pendant une durée d'un (1) an à compter de leur signature, à tout autre acquéreur.

Autorisent la Ville de ROYAN à effectuer, dès signature des présentes, les travaux projetés par elle sur l'immeuble présentement vendu.

Fait à ROYAN, le 17 avril 2009

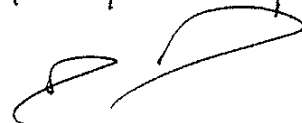
Mr BOUTIN Christian

*Lu et approuvé pour la somme de
trente et un mille quatre vingt seize euros.*



Mr BOUTIN Bernard

*Lu et approuvé pour la somme de
trente et un mille quatre vingt
seize euros*



NOTAIRE : Maître LE BRETTEVILLOIS HUGUES
1 boulevard de Cordouan 17200 ROYAN

La mention « lu et approuvé pour la somme de » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettant avant la signature.

Propriétés Communales
Acquisition

CL

Québec

Avenue du Québec

